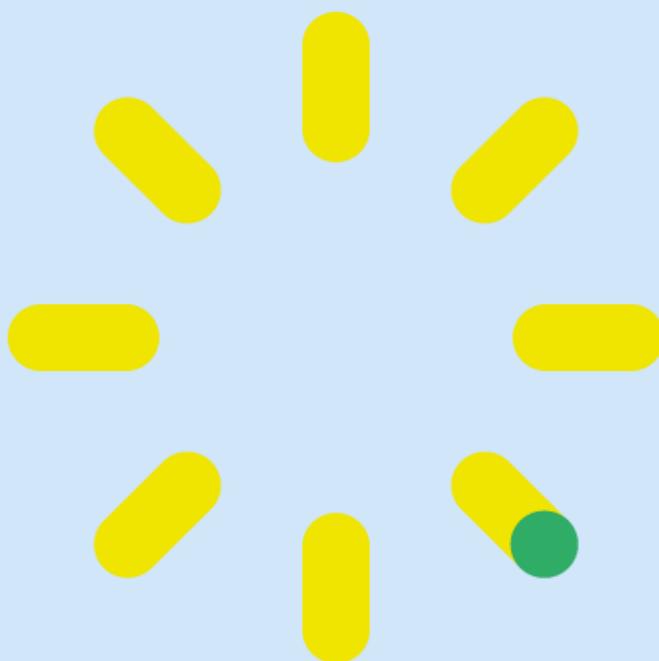


**Bilan de concertation préalable**

# **Projet de BELIN-BELIET**

**Commune de Béliet**

**Du 02/05/2023 au 17/05/2023**



# Table des matières

<b>Projet de BELIN-BELIET .....</b>	<b>1</b>
Commune de Béliet .....	1
<b>L'organisation de la concertation préalable.....</b>	<b>3</b>
Le cadre réglementaire de la concertation préalable.....	3
Le dispositif d'annonce.....	5
Le dispositif d'information.....	7
Le dispositif de participation du public .....	13
Le calendrier synthétique de la concertation préalable.....	15
<b>La participation du public.....</b>	<b>16</b>
L'analyse quantitative de la participation .....	16
L'analyse thématique de la participation et les réponses du porteur de projet .....	16
<b>Les enseignements de la concertation.....</b>	<b>19</b>
Sur la participation du public .....	19
Sur le projet .....	19
Annexe 1 : constat d'affichage .....	20
Annexe 2 : parutions obligatoires dans 2 journaux – La Dépêche du Bassin et Sud-Ouest secteur Arcachon.....	22
Parution le 26 avril 2023 « Le Belinétois » - Val de l'Eyre par Corentin Barsacq.....	24
Annexe 3 : registre .....	25

# L'organisation de la concertation préalable

## Le cadre réglementaire de la concertation préalable

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales d'un projet ainsi que de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet de ne pas le réaliser.

Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Cette concertation préalable constitue donc un mode de participation du public en amont d'un projet : avant le dépôt d'une demande d'autorisation.

La publicité de l'avis de concertation doit se faire 15 jours avant la tenue de cette concertation qui doit durer 15 jours minimum.

A l'issue de la concertation un bilan doit être rédigé ainsi qu'un rapport du porteur de projet précisant les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte de la concertation.

Ces documents doivent être rendus publics.

Il existe plusieurs types de concertation préalable : la concertation préalable au titre du code de l'urbanisme et celle au titre du code de l'environnement.

La concertation préalable « code de l'environnement » a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 dite « sur la démocratisation du dialogue environnemental ». Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ses modalités d'application sont précisées par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017. Ces textes ont été repris aux articles L. 120-1 et suivants et R. 120-1 et suivants du code de l'environnement.

Ce décret renforce la procédure de concertation préalable facultative pour les projets assujettis à évaluation environnementale et ne donnant pas lieu à saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Le responsable du projet ou maître d'ouvrage peut donc prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable volontaire.

Les objectifs du nouveau dispositif de concertation préalable sont énoncés par le nouvel article L.120-1 du CE.

Il s'agit de permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes permettant une participation effective du public ;
- De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation (dont les conditions sont précisées par les articles suivants)
- De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;
- D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation des projets visés.

Comme le précise l'article L. 121-15-1 CE, la concertation préalable « code de l'environnement » permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.

Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ; c'est-à-dire de l'éventualité d'organiser une enquête publique ou une mise à disposition du public par voie électronique.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par voie électronique ou postale aux coordonnées mentionnées sur le site internet spécifique prévu pour la concertation préalable : <https://qenergy.eu/france/fr/belin-beliet/>

Au terme de la concertation préalable et dans un délai de 3 mois, un bilan de celle-ci est rédigé et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet, plan ou programme qui résultent de la concertation préalable. Le bilan de la concertation préalable est rendu public.

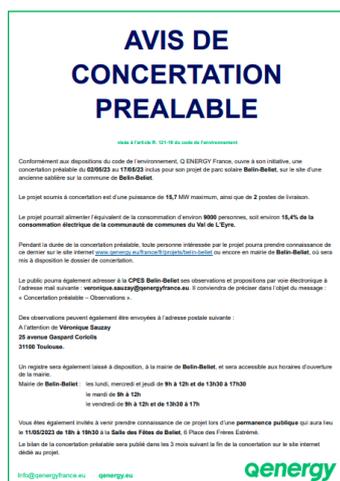
Le porteur du projet solaire de BELIN-BELIET a mis en place une concertation préalable au titre du code de l'environnement.

## Le dispositif d'annonce

### Avis de concertation préalable

L'avis de concertation préalable a été déposé en format A4 et A3 à la Mairie de Belin-Béliet

Cet avis a été déposé le 14/04/2023, soit plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable à la commune de Belin-Béliet :



*Illustration de l'avis de concertation public affiché en mairie*

L'ensemble des preuves d'affichage est présenté en annexe 1.

### Publicité légale dans les journaux

L'avis de concertation préalable a été relayé sous la forme d'un encart dans les annonces légales de la presse quotidienne locale et régionale.

Cet avis a été publié plus de 15 jours avant le début de la concertation préalable dans les publications suivantes : La Dépêche du Bassin le 13/04/2023 et Sud-Ouest Arcachon le 15/04/2023.



*Photo de l'encart d'annonce légale*

L'ensemble des preuves de parution est présenté en annexe 2.

## Site Internet dédié au projet

Le site Internet dédié au projet (<https://qenergy.eu/france/fr/projets/belin-beliet>) a été mis à jour pour la concertation préalable. Une page a été publiée pour informer les visiteurs de la tenue de la concertation.

**Belin-Béliet**

### Projet solaire

#### Les données clés du projet

● 15 700 kW de puissance totale	● Équivalent de la consommation d'environ 9 034 personnes (chauffage inclus)
● 28 550 panneaux photovoltaïques	● Environ 4 870 tonnes de CO2 évitées chaque année (selon « l'Analyse de l'impact climat de capacités additionnelles solaires photovoltaïques en France à horizon 2030 » d'I CARE & CONSULT de mars 2020)

#### Au sein de l'intercommunalité du Val de l'Eyre

Actuellement 41,6% de l'énergie électrique consommée est produite sur le territoire.

La construction du projet de Belin-Béliet permettra de passer la production électrique de l'intercommunalité de 41,6% de l'énergie électrique consommée à 57%. Enedis indique que la communauté de communes du Val de l'Eyre consomme 136 060 MWh.

*Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable*

## Article de presse dans la presse locale

Un article est également paru le 26/04/23 dans le journal local dématérialisé du « Petit Bélinétois » : <https://www.lebelinetois.fr>.

Cet article a été rédigé par Corentin Barsacq.

La preuve de parution est présentée en annexe 2.

## Des invitations personnelles par email

Avant la permanence d'information des invitations ont été envoyées à différentes parties prenantes du projet :

- Intercommunalité du Val de Leyre
- SDIS
- DFCI
- Sybarval
- PNR
- SIER
- DDTM
- DREAL
- SAGE
- SIBELCO

## Le dispositif d'information

### Le dossier de concertation préalable

Q ENERGY France a rédigé un dossier de concertation préalable présentant le cadre de la concertation, ainsi que les caractéristiques et enjeux du projet solaire « BELIN BELIET ».

Une version numérique du dossier de concertation était consultable sur le site Internet du projet (<https://qenergy.eu/france/fr/projets/belin-beliet>) à la rubrique *La concertation, au cœur du projet*.

#### La concertation

##### La concertation, au cœur du projet :

Q ENERGY s'est engagé à maintenir un haut niveau d'échange avec les premiers concernés par le projet : les riverains et leurs élus.

Dans le cadre de l'application de l'article 6-4 de la Convention d'Aarhus et de l'article L.120-1 du CE en date du 15 novembre 2021, une période de 15 jours de concertation préalable au projet solaire « Belin-Béliet » va être ouverte à partir du 02 Mai 2023.

Ainsi, pour plus d'informations sur le projet, pour poser vos questions ou émettre des suggestions, rendez-vous sur l'onglet contact, ou consultez le registre en mairie de Belin-Béliet (aux horaires d'ouverture), du 02 au 17 mai inclus.

Enfin, une permanence publique en présence du porteur de projet est organisée en Salle des fêtes de Béliet le 11 mai 2023 de 18H à 19H30.

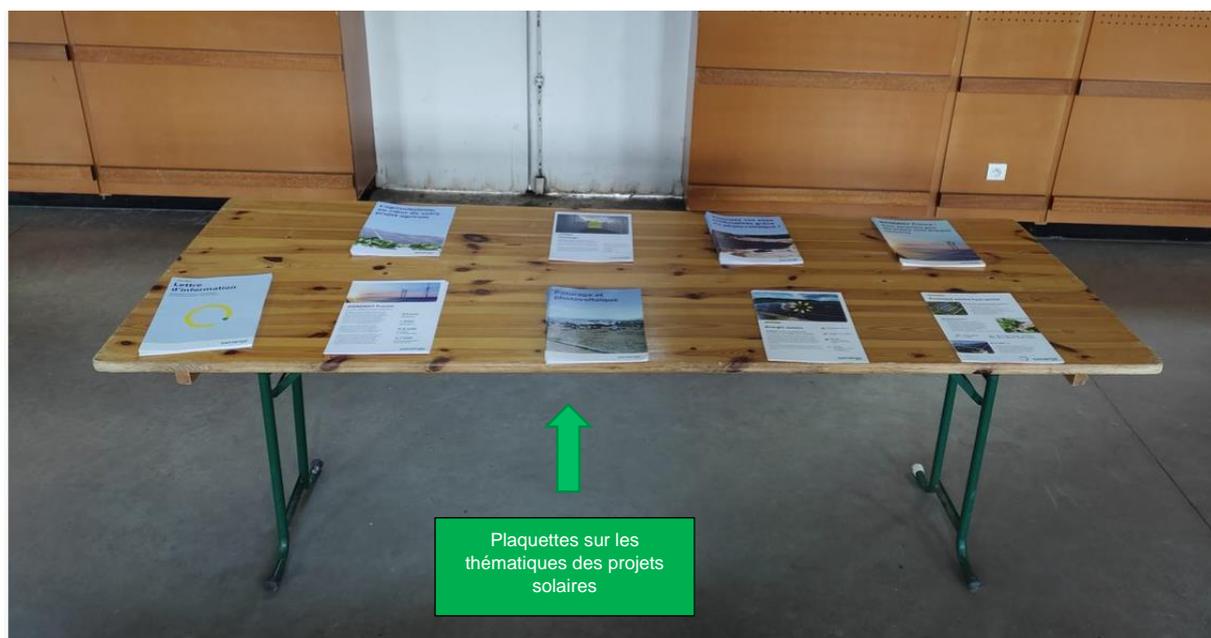
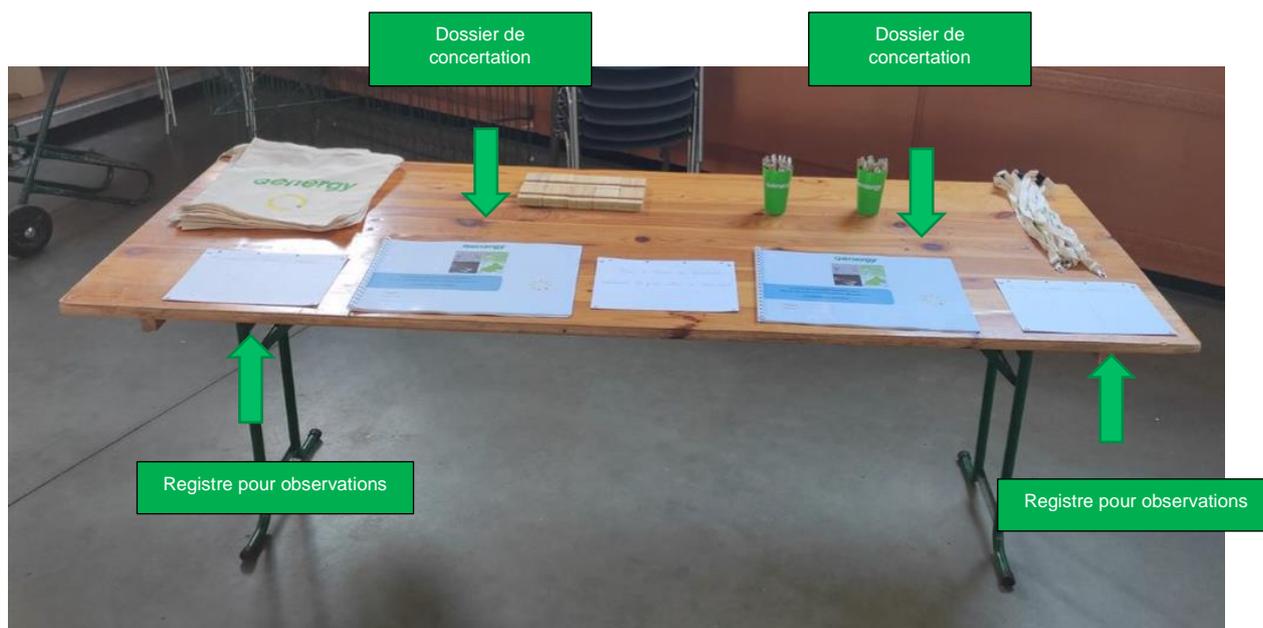
[Consultez l'avis de concertation préalable.](#)

[Consultez le dossier de concertation préalable.](#)

#### Impression d'écran du site projet durant la concertation préalable

Par ailleurs, pendant toute la durée de la concertation, ce dossier a été mis à la disposition du public en version papier dans la mairie de Belin-Béliet. Il était consultable aux horaires d'ouverture habituels de la mairie.

Il a également été présenté au public lors de la permanence d'information jeudi 11/05/2023 de 18h à 19h30.



*Photo du dossier de concertation lors de la permanence d'information*

Registre de concertation



*Photo du registre de concertation en mairie de Belin-Béliet*

## L'exposition en mairie

11 affiches d'exposition (format A2) ont été réalisées et mises à disposition du public dans la salle des fêtes de Béliet lors de la permanence d'information.

Ces affiches portaient sur les thèmes suivants :

- Les caractéristiques techniques du projet solaire.
- L'historique d'utilisation du site.
- Les implantations envisagées.
- Les puissances des variantes envisagées.
- Les enjeux faunistiques et floristiques du site et leur prise en compte.
- L'étude paysagère réalisée.
- Les retombées économiques pour le territoire.

### Projet solaire de Belin –Béliet

Créateur de valeur économique

**Un stimulateur de l'emploi local**

- Au minimum 40% des travaux d'infrastructures confiés à des entreprises locales et régionales
- Un chantier de six à 12 mois mobilisant les commerces locaux et l'hébergement

**Un levier économique pour le territoire**

Variante 3 : Puissance installée de 12,9 MWc

- Des revenus fiscaux conséquents pour la commune, l'intercommunalité et le département sur 30 ans :
  - 429K€ pour la commune
  - 1 604K€ pour la communauté de communes
  - 639K€ pour le département

Variante 4 : Puissance installée de 15,7 MWc

- Des revenus fiscaux conséquents pour la commune, l'intercommunalité et le département sur 30 ans :
  - 610K€ pour la commune
  - 2 204K€ pour la communauté de communes
  - 709K€ pour le département

qenergy.eu

### Projet solaire de Belin Béliet

ICPE

Le centre de tables industrielles de Belin-Béliet est autorisé depuis 1989. Elle a fait l'objet de plusieurs demandes d'autorisation successives déposées par la société SFRACO renommée en 2009 SIBELCO.

L'Arrêté Préfectoral en vigueur est l'arrêté d'Autorisation d'Exploitation de la Centrale SAS SIBELCO à Belin-Béliet du 11 octobre 2013. Il autorise la SAS SIBELCO France à exploiter une centrale de tables industrielles d'une surface de 34,6 ha sur la commune de Belin-Béliet. L'autorisation porte sur une durée de 20 ans.

L'implantation de la centrale au nord de la route RD3 a été terminée fin 2021.

Le centre est soumis à la nomenclature des installations classées pour la Protection de l'Environnement au titre des installations :

- 2010-1 Exploitation de carrière : régime d'Autorisation
- 2010-2 Installation de collage de produits résineux : régime de Déclaration

Depuis 1989

Centre de tables industrielles  
Centrale SIBELCO

Condition de remise en état initiale :  
Reboisement en pins maritimes

Modification de la norme en état prélevé :  
Maintien des parties boisées en limite Sud des terres, création de prairies permanentes et maintien du plan d'eau

qenergy.eu

### Projet solaire de Belin Béliet

Implantations

Q ENERGY cherche à choisir la meilleure implantation possible pour éviter au mieux les plus forts enjeux naturalistes et paysagers et s'intégrer de la meilleure manière possible dans l'environnement du site

Projet sur une surface de 15,4 ha

Projet sur une surface de 18 ha

**Implantation : Variante 3**  
Puissance de 12,9 MWc

**Implantation : Variante 4**  
Puissance de 15,7 MWc

Présence d'espaces protégés  
Évitement des enjeux écologiques localisés le long de la ripisylve du cours d'eau avec mise en place d'une zone de retrait

Évitement des stations floristiques protégées et évitement des habitats de milieu ouverts très peu présents dans les Landes de Gascogne

Zone désignée des habitations

11,9 ha de zone humide au sein du site du projet et totalement évités

Maintien d'une bande boisée au Nord de la RD3  
Retrait de l'implantation vis-à-vis de la RD 3

qenergy.eu

### Projet solaire de Belin Béliet

Implantation : Variante 3

Puissance de 12,9 MWc

Q ENERGY cherche à choisir la meilleure implantation possible pour éviter au mieux les plus forts enjeux naturalistes et paysagers et s'intégrer de la meilleure manière possible dans l'environnement du site

Projet sur une surface de 15,4 ha

Zone désignée des habitations

Maintien d'une bande boisée au Nord de la RD3  
Retrait de l'implantation vis-à-vis de la RD 3

11,9 ha de zone humide au sein du site du projet et évités par l'implantation

Présence d'espaces protégés  
Évitement des enjeux écologiques localisés le long de la ripisylve du cours d'eau avec mise en place d'une zone de retrait

Évitement des stations floristiques protégées et évitement des habitats de milieu ouverts très peu présents dans les Landes de Gascogne

qenergy.eu

### Projet solaire de Belin Béliet

Implantation : Variante 4

Puissance de 15,7 MWc

Q ENERGY cherche à choisir la meilleure implantation possible pour éviter au mieux les plus forts enjeux naturalistes et paysagers et s'intégrer de la meilleure manière possible dans l'environnement du site

Projet sur une surface de 18 ha

Zone désignée des habitations

Maintien d'une bande boisée au Nord de la RD3  
Retrait de l'implantation vis-à-vis de la RD 3

11,9 ha de zone humide au sein du site du projet et évités par l'implantation

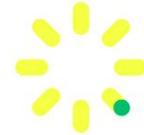
Présence d'espaces protégés  
Évitement des enjeux écologiques localisés le long de la ripisylve du cours d'eau avec mise en place d'une zone de retrait

Évitement des stations floristiques protégées et évitement des habitats de milieu ouverts très peu présents dans les Landes de Gascogne

qenergy.eu

## Projet solaire de Belin-Béliet - Variante 3 : Puissance de 12.9 MWc

Département de Gironde






**Une technologie efficace**  
 Panneaux cristallins, fines sur longues  
 Hauteur max des panneaux : 2,5 m  
 Pente de l'orientation : 1 pente  
 Espace inter-rangées : 2,6 m

**Une prise en compte des caractéristiques du site**

- Site classé ICPE de 34.6 ha avec une activité carrière depuis 1959
- Entretien des principaux enjeux environnementaux et paysagers identifiés sur le site.

**Belin-Béliet**

**12.9 MWc**  
De puissance installée

**7400 personnes/an**  
Consommation

**4000 tonnes de CO2**  
Évitées/an

**Un projet co-construit avec les acteurs locaux**

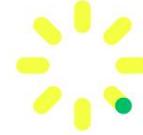
- Des réunions régulières depuis 2020 avec les acteurs locaux : élus, intercommunalité, PNR, DOT...
- Des retombées financières pour la commune et la Communauté de communes du Val de l'Eyre

**Le projet solaire de Belin-Béliet fournira 12 % de la consommation électrique de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux**



## Projet solaire de Belin-Béliet - Variante 4 : Puissance de 15.7 MWc

Département de Gironde






**Une technologie efficace**  
 Panneaux cristallins, fines sur longues  
 Hauteur max des panneaux : 2,5 m  
 Pente de l'orientation : 1 pente  
 Espace inter-rangées : 2,6 m

**Une prise en compte des caractéristiques du site**

- Site classé ICPE de 34.6 ha avec une activité carrière depuis 1959
- Entretien des principaux enjeux environnementaux et paysagers identifiés sur le site.

**Belin-Béliet**

**15.7 MWc**  
De puissance installée

**9000 personnes/an**  
Consommation

**4800 tonnes de CO2**  
Évitées/an

**Un projet co-construit avec les acteurs locaux**

- Des réunions régulières depuis 2020 avec les acteurs locaux : élus, intercommunalité, PNR, DOT...
- Des retombées financières pour la commune et la Communauté de communes du Val de l'Eyre

**Le projet solaire de Belin-Béliet fournira 15 % de la consommation électrique de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux**



## Projet solaire de Belin-Béliet Inventaires faunistiques et floristiques

• Les enjeux écologiques

Grâce aux inventaires réalisés les enjeux écologiques ont été qualifiés et cartographiés en fonction des différents milieux.



**Les enjeux écologiques jugés forts** sont principalement localisés au niveau de la ripisylve du cours d'eau qui correspond à l'habitat de reproduction des mammifères protégés, ainsi qu'à un habitat favorable au grand capricorne et aux chiroptères.

Les enjeux écologiques ont également été qualifiés de fort au niveau des zones humides, habitat de reproduction des amphibiens.

Concernant l'avifaune, l'enjeu écologique est fort. Cet enjeu est principalement lié aux habitats de reproduction de la Fauvette pitchou, du Tailleur pâle, de la Cisticole des joncs et du Petit rosselin, ainsi que leurs cortèges associés.

Le site du site présente globalement un enjeu modéré associé à l'habitat de reproduction et de repos des espèces protégées communes, à un habitat de reproduction utilisable par l'engoulevent d'Europe et son cortège associé ainsi qu'à un habitat de reproduction utilisable par le petit gravelot.



**Passage petite faune** (Source : Q ENERGY France)

L'impact sur l'habitat de la Fauvette pitchou ne pourra être évité et réduit dans le cadre du projet. Des mesures de compensation écologiques sont donc pressenties.

**Mesures de compensation pressenties**  
 Une adaptation des itinéraires agricoles à l'écologie de la Fauvette pitchou, appliqués aux parcelles de pin maritime.

**Prise en compte des espèces et habitats dans la conception du projet**

Mesures d'évitement

Les 2 scénarios proposent l'évitement :

- Des zones humides, du plan d'eau et des fossés ;
- De la majorité de l'habitat de la cisticole des joncs ;
- De l'habitat de reproduction du petit gravelot ;
- De l'habitat de reproduction du pipit muscinelle.

Exemples de mesures d'évitement envisagées :

- Un balisage préventif des zones à enjeux ;
- Un calendrier de chantier respectant les cycles naturels des espèces.

Pour les impacts ne pouvant être totalement évités, une série de mesures de réduction est envisagée.

**Mesures de réduction**

- Un aménagement d'ouvertures dans les clôtures pour permettre le passage de la petite faune ;
- Une mise en défens des points d'intérêt écologique ;

**La flore et les habitats naturels**

Sur les espèces inventoriées sur l'aire d'étude immédiate, 4 sont des espèces patrimoniales avec un enjeu modéré à fort en fonction des espèces : l'agrostis dégléant, le laïer vif, le millepertuis à feuilles linaires et le millepertuis fausse-gentiane.

Cette dernière est protégée au niveau régional mais correspond à une espèce introduite présentant localement un caractère envahissant, lui conférant un enjeu faible.

**19 espèces exotiques envahissantes** ont été observées sur l'ensemble de l'aire d'étude immédiate, concentrées sur les milieux les plus dégradés du site d'étude.

Les « Landes sèches thermo-atlantiques – 4030-A » présentes principalement au centre du site d'étude sont un habitat d'intérêt communautaire.

**Les zones humides**

11,6 ha de zones humides ont été identifiés au sein de l'aire d'étude immédiate.



**Les amphibiens**

8 espèces d'amphibiens ont été identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate. 4 bénéficient d'une protection à l'échelle de l'habitat et 8 d'une protection intégrale. L'enjeu est modéré à fort en fonction des espèces.

**Les chiroptères**

Au moins 13 espèces ont été observées sur le site d'étude et à ses abords, elles sont toutes protégées au niveau national. Les enjeux sont faibles sur les zones de prairies et au centre du site d'étude et forts au niveau de la ripisylve. L'enjeu est modéré.

## Projet solaire de Belin-Béliet Inventaires faunistiques et floristiques

**Autres mammifères**

3 espèces protégées nationalement ont été observées sur le site d'étude et à ses abords : l'écureuil roux, la genette commune et la loutre d'Europe (cette dernière a été localisée en aval de l'aire d'étude immédiate). L'enjeu est modéré à fort en fonction des espèces.

**L'avifaune**

54 espèces nicheuses ont été identifiées sur le site d'étude et aux alentours. 44 espèces sont protégées au niveau national. 20 espèces nicheuses ont été inventoriées dont 16 sont protégées au niveau national. Certaines espèces sont patrimoniales : la Fauvette pitchou, la Cisticole des joncs, le Bruant des roseaux, le Petit fauvetier, etc.

L'enjeu est modéré à fort en fonction des espèces.

**Les insectes**

Parmi les espèces d'invertébrés observées, aucune ne présente d'enjeu de conservation mis à part pour les coléoptères où 2 espèces patrimoniales ont été identifiées dont une protégée : le Grand capricorne.

**Les reptiles**

3 espèces de reptile protégées, mais néanmoins communes, ont été observées sur le site d'étude : couleuvre verte-et-jaune, lézard des murailles, lézard à deux taches. L'enjeu est modéré.





## Projet solaire de Belin Béliet

### Paysage

Synthèse des enjeux paysagers de l'aire d'étude paysagère

Le territoire d'étude est implanté au sud du département de la Gironde, sur le vaste plateau tabulaire des Landes. Le territoire est également inscrit dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

L'ensemble paysager se caractérise par sa **vaste forêt plantée de pins maritimes** qui dessine un paysage contrasté et fermé.

Le territoire d'étude se présente plus précisément dans la sous-croûte des vallées habitées dans lesquelles la forêt de pins est entrecoupée de cours d'eau aux ripisylves de feuillus.

Le site du projet est localisé au sein d'un territoire caractérisé par un **contexte carrien**. Il est enclavé entre des zones déjà exploitées en tant que carrières. Le projet de Belin-Béliet ne participe donc pas au mitage du territoire.

Le relief peu important favorise néanmoins les vues carrières mais la **forêt des landes les limite fortement**.

Le hameau de Cés, composé d'une trentaine de maisons, est implanté à 900 m au nord du site et plusieurs localités très faiblement habitées parsèment l'aire d'étude. L'enjeu est donc qualifié de **faible pour le hameau de Cés** et de **très faible pour les habitats isolés proches**.

Le GR 6 traverse l'aire d'étude du sud vers l'est et passe à environ 700 m au plus près de la zone d'implantation potentielle. Au regard de sa proximité l'enjeu associé au GR 6 est qualifié de **modéré**.

Le couvert forestier empêche toute relation visuelle entre le site du projet et le sentier de randonnée.

qenergy.eu

## Projet solaire de Belin Béliet

### Paysage

Synthèse des sensibilités de l'aire d'étude paysagère

Les sensibilités sont globalement **faibles** à l'échelle de l'aire d'étude paysagère. En effet, la couverture forestière exclue presque toute relation visuelle entre la ZEP et le territoire d'étude (cf. Panorama 11).

Les sensibilités associées à la route D111, au hameau de Cés (cf. Panorama 6) et au GR 6 sont **nulles à négligeables**.

Les sensibilités sont qualifiées de **faibles** pour le lieu-dit Moulin de Liche car il se trouve à moins de 100 m du site du projet.

Seule la route départementale D3 présente, sur un tronçon d'environ un kilomètre, des **sensibilités fortes** vis-à-vis du site du projet. En dehors de ce tronçon, les visibilités sur la ZEP depuis la route s'estompent très rapidement et deviennent nulles.

Actuellement, les visibilités s'effectuent essentiellement sur les plantations de pins présentes sur la ZEP, sauf depuis la façade orientale de cette dernière (cf. Panorama 8).

Afin de proposer la **meilleure intégration possible du projet** au sein de ce paysage, il convient de maintenir le couvert forestier (dû) conservé en phase d'exploitation de la carrière) et de le **densifier sur la façade orientale de la ZEP**.

Il permet de conserver l'ambiance paysagère du secteur tout en limitant fortement les visibilités sur le site du projet, notamment depuis la route D3 et le Moulin de Liche.

qenergy.eu

### Affiches de la permanence d'information

### Le site Internet du projet

Un site Internet dédié au projet a été mis en ligne le 05/04/2023. Organisé en plusieurs rubriques, il permet au plus grand nombre de se familiariser avec les enjeux relatifs à la transition énergétique et au projet.

Le site Internet a été consultable pendant toute la durée de la concertation. Une rubrique spécifique rappelait les dispositifs d'annonce, d'information et de participation lors de la concertation préalable.

### Le comité de site

Un comité de site a été mis en place. Il regroupe plusieurs organismes et a pour objectif d'informer régulièrement de l'avancement du projet, de recueillir les avis des participants, de mettre en œuvre les recommandations collectées.

Ce comité de site regroupe les organismes suivants :

- Maire de Belin-Béliet
- Intercommunalité du Val de Leyre
- SDIS
- DFCI
- Sybarval
- PNR
- SIER
- DDTM
- DREAL
- SAGE
- SIBELCO

Un comité de site a eu lieu le 11/05/23.

## Le dispositif de participation du public

### La permanence

La permanence d'information a été organisée lors de la concertation préalable :

- La permanence s'est tenue de 18h à 19h30 le 11/05/2023 à la Salle des Fêtes de Béliet. 3 personnes se sont déplacées et ont pu échanger avec l'équipe projet.



*Permanence en salle des fêtes de Béliet*

Cette permanence était tenue par 2 membres de l'équipe projet. Ce temps permettait à la fois aux participants de s'informer sur le projet et de contribuer par voie orale et/ou grâce au registre papier mis à disposition du public à cette occasion.

Plusieurs documents étaient mis à disposition :

- Sur Q ENERGY France : plaquettes de présentation de la société, des centrales solaires au sol,
- Sur le projet : 11 affiches d'exposition (présentées plus haut), dossier de concertation.

Deux vidéos ont été projetées :

- L'une sur Q ENERGY France,
- L'autre sur la description de la phase de construction d'une centrale solaire au sol.

## Le registre papier

Un registre papier a été mis à disposition dans la mairie de Belin-Béliet. Ce registre a permis aux habitants de pouvoir s'exprimer librement par voie écrite sur le projet.

Ce registre papier était disposé à proximité du dossier de concertation.

Les contributions enregistrées dans le registre papier sont présentées en Annexe 3.

## Les courriers papier et numériques

Les habitants pouvaient également s'exprimer par courrier papier ou numérique.

Un courrier pouvait être adressé à l'adresse suivante : Q ENERGY France - A l'attention de Véronique Sauzay - 25 avenue Gaspard Coriolis - 31100 Toulouse.

Les coordonnées téléphoniques et mail du Chef de Projets Solaires ont été indiquées sur l'ensemble des documents d'annonce et d'information sur le projet. Les habitants avaient la possibilité de prendre contact avec cette personne pour contribuer à la concertation.

Deux courriels ont été adressés à l'adresse email de Véronique Sauzay.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter votre interlocutrice Véronique Sauzay, en charge du développement de ce projet :

D +33 5 32 78 26 74

M +33 6 30 65 06 53

[veronique.sauzay@qenergyfrance.eu](mailto:veronique.sauzay@qenergyfrance.eu)

### Impression d'écran du dossier de concertation préalable

Le public pourra également adresser à la **CPES Belin-Beliet** ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **veronique.sauzay@qenergyfrance.eu**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

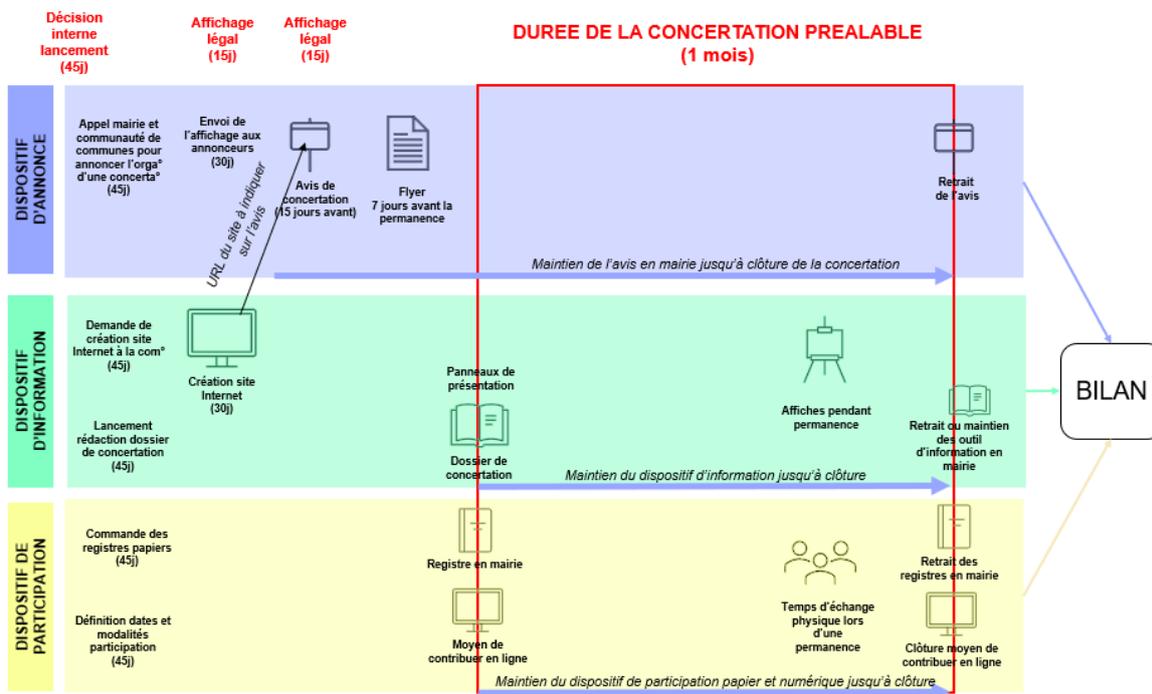
A l'attention de **Véronique Sauzay**

**25 avenue Gaspard Coriolis**

**31100 Toulouse.**

### Impression d'écran de l'avis de concertation préalable

## Le calendrier synthétique de la concertation préalable



# La participation du public

## L'analyse quantitative de la participation

Les tableaux et graphiques ci-dessous visent à analyser de manière chiffrée la participation du public durant toute la concertation préalable.

### L'utilisation des moyens de participation

Moyens de participation	Nombre de contributions
Permanence	3
Registre papier en mairie	1
Registre numérique	0
Courrier papier	0
Courrier numérique (e-mail)	2
Appel téléphonique	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

La participation à la concertation préalable pour le projet de Belin-Béliez a été très faible avec six contributions enregistrées alors que la commune compte environ 6000 habitants. Elles ont été réalisées par voie papier lors de la permanence d'information ou du registre en mairie et par voie dématérialisée. Les contributions ont été déposées par des habitants de la commune de Belin-Béliez et par un collectif.

## L'analyse thématique de la participation et les réponses du porteur de projet

Moyens de participation	Nombre de contributions
Thème 1 : Tracé de raccordement électrique au poste source Enedis	1
Thème 2 Intérêt pour le projet et sa localisation sur une ancienne carrière	3
Thème 3 Richesse biologique et écologique du site et régime hydrologique du ruisseau	1
Thème 4 Régime hydrologique du ruisseau	1
Thème 5 Pertinence de la taille du projet	1
Thème 6 : Risque incendie	1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

6 thèmes semblent émerger de l'ensemble des contributions recueillies. En moyenne, chaque contribution aborde 1 thème.

### Thème 1 Tracé de raccordement électrique au poste source Enedis

Nombre de contributions abordant le thème : 1
---

Le tracé présenté dans le dossier de concertation préalable traverse des parcelles privées

#### La réponse de Q ENERGY France

Le tracé mentionné dans le dossier de concertation était donné à titre indicatif. Enedis ne peut confirmer une solution de raccordement électrique qu'une fois que le permis de construire de la centrale solaire est obtenu. Une demande de raccordement anticipé est en cours auprès d'Enedis. Elle permettra de définir plus finement le tracé. Enedis privilégie toujours des pistes et des chemins/routes existantes.

### Thème 2 : Intérêt pour le projet et sa localisation sur une ancienne carrière

Nombre de contributions abordant le thème : 3

Les contributions relèvent l'intérêt positif de développer le projet sur les terrains d'une ancienne carrière

#### La réponse de Q ENERGY France

Le choix de site pour ce projet s'inscrit dans les orientations de l'état de privilégier l'implantation des centrales solaires au sol sur des terrains ayant déjà préalablement accueilli une activité industrielle. Le site de Belin-Béliet est majoritairement un site ayant été une ancienne carrière de sable.

### Thème 3

Nombre de contributions abordant le thème : 1

Le collectif relève la richesse biologique et écologique du site. Richesse apparaissant importante au regard du passé d'extraction industriel des lieux.

#### La réponse de Q ENERGY France

La richesse biologique et écologique du site s'explique par 4 raisons principales :

- Un réseau de fossés et un bassin disposant d'enjeux environnementaux importants en lien avec les amphibiens. Ces habitats ne seront pas impactés par le projet qui les évite en totalité.
- La présence de zones humides sans doute favorisées par l'activité d'extraction de sable et de remontée de la nappe. Le projet les évite en totalité.
- Les pins replantés en fin d'exploitation de la carrière abritent des espèces protégées. Ces espèces protégées emblématiques des Landes de Gascogne sont soumises régulièrement à des impacts liés aux rotations des cycles sylvicoles. Elles disposent de nombreuses surfaces de report. Des mesures de compensation seront mises en œuvre pour compenser leurs habitats.
- Les milieux ouverts récemment exploités par la carrière abritent des espèces pionnières ne disposant pas aisément de surface de report au sein des Landes de Gascogne. Le projet évite ces espaces. Un dossier de Porter à Connaissance visant à modifier les conditions de remise en état de l'état boisé (initialement prévu dans l'arrêté préfectoral de la carrière) à l'état de prairie ouverte permettra de conserver ses habitats.

## Thème 4 : Régime hydrologique du ruisseau

- Nombre de contributions abordant le thème : 1

L'impact du projet sur le régime hydrologique est connu ou non étudié.

### - La réponse de Q ENERGY France

- Le dossier soumis à la concertation préalable n'est pas constitué d'une étude d'impact sur l'environnement. La thématique de l'impact du projet sur le régime hydrologique du ruisseau sera étudiée et mise à disposition du public lors de l'enquête publique du projet.
- Une rencontre a été organisée avec le collectif « Touche Pas à ma Zone Humide » le 08/06/2023. Quatre personnes se sont déplacées. Le lendemain Q ENERGY France a reçu des remerciements de la part de deux des personnes présentes concernant les éléments présentés et la qualité des échanges.

## Thème 5 : Pertinence de la taille du projet

- Nombre de contributions abordant le thème : 1

Le projet de Q ENERGY France ne semble avoir aucune pertinence au niveau départemental du fait de sa dimension.

### - La réponse de Q ENERGY France

Le projet solaire de Belin-Béliet entre tout à fait dans les projets solaires de territoire impulsés par l'état français. Il permettra de produire 15% de la consommation électrique totale de la communauté de communes. Sa puissance est de 15,7MW sur 18 ha.

Le site de suivi des centrales de production d'énergie renouvelables en France présente les éléments suivants :

#### Principaux résultats

Solaire photovoltaïque	Nombre d'installations	Puissance (en MW)
Parc raccordé au 30/09/2022 (p)	636 584	15 847
Parc raccordé au 31/12/2021	570 534	14 150
Évolution (%)	12	12
Nouvelles installations des trois premiers trimestres 2022 (p)	67 916	1 715
Nouvelles installations des trois premiers trimestres 2021	45 478	2 201

(p) : ces premiers résultats sont provisoires et seront révisés les trimestres suivants (méthodologie). L'évolution du parc raccordé dépend des nouvelles installations mais aussi d'éventuels déclassements d'installations.

Le parc inclut également les installations raccordées au réseau d'Enedis sans convention d'injection.

Champ : métropole et DROM

Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE

(source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/> )

## Thème 6 : Risque incendie

- Nombre de contributions abordant le thème : 1

Le projet de Q ENERGY France semble créer un nouveau risque incendie

### La réponse de Q ENERGY France

Le design du projet prendra en compte l'ensemble des préconisations SDIS et DFCI de prévention du risque incendie. Voici pour exemple quelques-unes des mesures qui seront mises en place :

Bande périphérie interne de 6 m de large

Bande dite à sable blanc de 5 m de large à l'extérieur de la clôture

Bande dite de roulement de 5 m à l'extérieur de la clôture

Obligation légale de débroussaillage de 50 m autour de la clôture

Eloignement des premiers arbres depuis la clôture de 30 m

# Les enseignements de la concertation

## Sur la participation du public

*La concertation préalable a permis :*

- *Au public de connaître, de comprendre et de s'exprimer sur les propositions de Q ENERGY France sur l'implantation d'une centrale éolienne/solaire de production électrique ;*
- *A Q ENERGY France d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des habitants du territoire ;*
- *De constater que le public est sensible au développement de projets de production d'énergie et que le site d'ancienne carrière leur semble pertinent.*

*Q ENERGY France note une participation faible avec 3 participants aux rencontres physiques et 3 contributions recueillies. Il est à noter que le dispositif d'annonce, d'information et de participation proposée lors de la concertation préalable a été bien accueilli et n'a aucunement été remis en question.*

## Sur le projet

*Conforté par l'ensemble des actions de dialogue territorial menées depuis le lancement du projet et les contributions recueillies lors de la concertation préalable, Q ENERGY France conduira des études ultérieures sur le projet. Celles-ci viseront notamment à réduire l'enjeu écologique et hydrologique en prenant en compte les besoins exprimés lors de la concertation préalable.*

*Q ENERGY France souhaite poursuivre le dialogue entamé avec les parties prenantes du territoire, notamment le collectif « Touche pas à ma zone Humide ».*

*Ce bilan sera rendu public en étant transmis à la mairie de la commune de Belin-Béliet et mis à disposition en libre accès sur le site du projet (<https://qenergy.eu/france/fr/belin-beliet/>).*

# Annexe 1 : constat d'affichage



**SAS GPS BORDEAUX**  
Commissaires de Justice Associés  
Bordeaux - Ciron - Coutais

**Contact :**  
74 rue Georges Bonnac  
Tour 4-Porte 444  
33000 BORDEAUX  
☎ : 05 56 90 99 00  
✉ : 05 57 49 06 36  
📧 : bordeaux@gps.legal  
🌐 Site web : www.gps.legal

Paiement par carte bancaire  
CCJ COSIGNATIONS

**ACTE  
DE  
COMMISSAIRE  
DE  
JUSTICE**

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT D’AFFICHAGE**

L’AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE DIX SEPT AVRIL.

**A LA DEMANDE DE :**  
SAS Q ENERGY, inscrite sous le N° 423379338 au registre du commerce et des sociétés de Avignon, dont le siège social est à (84000) AVIGNON FRANCE, 330 Rue du Mourelet, Zone industrielle de Courvine, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en qualité audit siège

Lequel m’a exposé :

Avoir apposé un panneau d’affichage d’AVIS DE CONCERTATION PREALABLE, sur un terrain sis Rte de Steas.

Il m’est demandé de constater l’apposition de ce panneau afin de démontrer le respect des dispositions du Code de l’environnement.

Le commissaire de justice sousigné, associé au sein de la S.A.S GPS, titulaire d’un office de commissaires de justice à la résidence de Bordeaux (Gironde), y demeurant 74 rue Georges Bonnac, me suis transporté à 33830 BELIN-BÉLIET :

Constats en mairie

Marie de Belin-Béliet :

Dans un premier temps, je me suis rendu à la mairie de Belin-Béliet sis 29 Av. Aliénor, 33830 Belin-Béliet, le 17 avril 2023 à 14 heures 55.

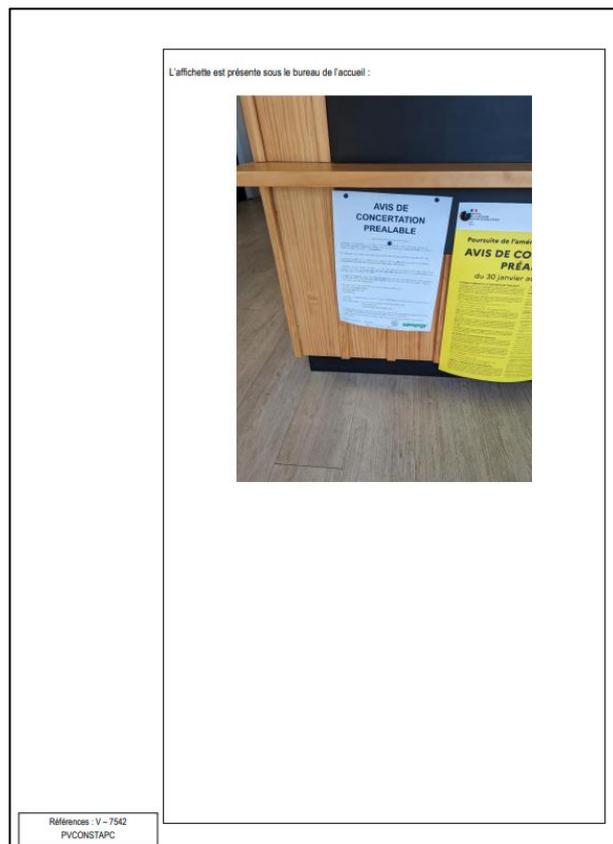
**COUT DE L’ACTE**  
Décret n° 2016-205 du 29 février 2016  
Arrêté du 28 février 2020 relatif aux tarifs réglementés des honoraires de justice

Honoraires (Art 444-1)	75,84
Frais de déplacement (Art 444-4)	7,67
Total HT	83,51
TVA (20,21%)	16,92
<b>Total TTC</b>	<b>100,43</b>

Acte dispensé de la taxe

**COMMISSAIRES  
DE JUSTICE**

Références : V - 7542  
Mandat n° 6 - PVCONSTAPC



J'ai constaté que l'affichage est également réalisé sur un affichage libre situé 7-6 Pl. des Frères Extreme, 33830 Bélin-Bélet :



Dans un second temps, je me suis rendu Rte de Bazas à l'entrée du site concerné : et là étant, j'ai constaté ce qui suit :

Sur le terrain à l'adresse ci-dessus rappelée, j'ai constaté la présence d'un panneau rectangulaire.

Ce panneau d'affichage est installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique.

J'ai constaté qu'il comportait les mentions suivantes :  
AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Références : V - 7542  
PVCONSTAPC



Références : V - 7542  
PVCONSTAPC



Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal sur 7 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Erwan PINC



Références : V - 7542  
PVCONSTAPC

## Annexe 2 : parutions obligatoires dans 2 journaux – La Dépêche du Bassin et Sud-Ouest secteur Arcachon

<p>7 Allée Blaise Pascal 33470 Gujan-Mestras</p> <p>Téléphone : 05 57 32 73 73 Mail : <a href="mailto:abonnement@ledepachedubassin.fr">abonnement@ledepachedubassin.fr</a></p>	<b>ATTESTATION DE PARUTION</b>
	Département : 33 Journal : DEPECHE DU BASSIN Parution : 13 avril 2023 Référence n°DBL003500
	GUJAN MESTRAS, le 11 avril 2023
<hr/> <p><b>AVIS DE CONCERTATION PREALABLE</b> <b>Société Q Energy France</b> <b>Véronique Sauzay - Chef de</b> <b>Projets Solaires</b> <b><a href="mailto:fr-solaire@qenergyfrance.eu">fr-solaire@qenergyfrance.eu</a></b></p>	
<p>La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « BELIN-BELIET », situé à l'Est de la commune de Belin-Beliet, aura lieu du 02/05 au 17/05/2023. Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 02/05 en Mairie de Belin-Beliet, 29 av. Aliénor, 33830.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site internet : <a href="http://www.qenergy.eu/france/fr/projets/belin-beliet">www.qenergy.eu/france/fr/projets/belin-beliet</a></p> <p>Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors d'une permanence publique qui aura lieu le 11/05/2023 de 18h à 19h30 à la Salle des Fêtes de Beliet, 6 Place des Frères Estrémé.</p> <hr/>	
<hr/> <p>SARL SEPL AU CAPITAL DE 588 625 €. RC BX 390100501 CODE APE 5813 Z. N° TVA Intra : FR07390100501 Escompte de 2% accordé pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera due (article L. 441-6 du Code de Commerce).</p>	

# SUD OUEST Emploi

Retrouvez les offres emploi dans la région sur [sudouest-emploi.com](http://sudouest-emploi.com)

## Offres d'emploi

### Transport/Logistique

Société AG2S basé à Castelnau recherche un PORTIER DE SCRAPPALES (PNS) possédant le permis B/autorisation pour assurer la ventilation et l'entretien des caudères SUD OUEST sur le secteur du PAYS MEDOC (12) Statut indépendant (vendeur-collaborateur de pièces). Connaissances requises : Fluor tout renseignements et candidatures tél. 05.56.58.95.39 / castelnau@ag2ps.com

**Sud Ouest emploi**  
Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

## Annonces légales et officielles

[sudouest-legales.fr](http://sudouest-legales.fr) - [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)  
Affilié à [francemarches.com](http://francemarches.com)

### Avis administratifs et judiciaires

### ELYTRA CONSTITUTION

Aux termes d'un AGSP en date du 23/03/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination : ELYTRA  
Objet social : Le transport public routier de marchandises, de déménagement ou de location de véhicules avec conducteur au moyen de véhicules de tout tonnage.  
Siège social : 24 Résidence La Petite Cabane, boulevard de l'Épigramme, 33200 COUTRAS  
Capital : 10 000 €  
Forme : 01 en sa qualité de ses immatriculation au RCS LIROUJON  
Président : Monsieur EL AGU Youssef, demeurant 20 Résidence La Petite Cabane, boulevard de l'Épigramme, 33200 COUTRAS  
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.  
Clause d'agrément : Actionnaires librement cessibles entre associés uniquement.  
M. EL AGU Youssef

### Autres avis

**Société Q Energy France**  
Véronique Saulzy -  
Chef de projets solaires  
[fr-solaire@qenergyfrance.eu](mailto:fr-solaire@qenergyfrance.eu)

### AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

La concertation préalable sur le projet de centre photographique au 101 BELIN-BELLET, estal à l'été de la commune de Belin-Bellet, aura lieu du 2 mai au 17 mai 2023.  
Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont mis à disposition du public à compter du 2 mai en mairie de Belin-Bellet, 29 au Néahon, 33220.  
Ces informations sont disponibles sur le site internet : [www.qenergy.fr/francais/projets/belin-bellet](http://www.qenergy.fr/francais/projets/belin-bellet)  
Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors d'une permanence publique qui aura lieu le 11 mai 2023 de 18 h à 19 h 30 à la salle des fêtes de Bellet, 6, place des Frères-Léonard.

### Annonces légales

### Vie des sociétés

**L'ÉPICERIE DU GLISSEUR SAS** au capital de 200 €  
Siège social : 62 BIS ROUTE DU BARP  
33380 MIOS  
RCS BORDEAUX 894 566 181

### DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 21/03/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 26/03/2023. Elle a nommé pour une durée limitée en qualité de liquidateur Monsieur LAFFORGUE-PHILIPPE JULIEN, demeurant 62 BIS ROUTE DU BARP, 33380 MIOS et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
La liquidation sera effectuée au greffe du Tribunal de commerce BORDEAUX.  
Julien LAFFORGUE-PHILIPPE

**SEMINAIRES UN CADRE UNIQUE**

Le journal Sud Ouest vous offre ses pages en bord de mer.

11 rue de Durance  
33000 Bordeaux  
100 00 00 00

**Sud Ouest marchés publics**  
Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques  
Tous les marchés du Sud-Ouest 100% gratuits sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

## ROMANS & POLARS



14,5 x 22,5 cm,  
216 pages,  
BROCHÉ

EXTRAIT EBOOK DISPONIBLE

## L'endométriase, une femme sur 10, et moi, et toi ?

Graines de sel, l'endométriase notre bataille, un livre d'Aude Ferbos, 216 pages

18€ OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.

[www.boutique.sudouest.fr](http://www.boutique.sudouest.fr)

# Parution le 26 avril 2023 « Le Belinétos » - Val de l'Eyre par Corentin Barsacq

Belin-Béliet : une centrale photovoltaïque en projet sur une ancienne carrière - Site du Belinétos



La centrale photovoltaïque devrait s'étendre sur 15 hectares. Photo DR

Une centrale photovoltaïque pourrait voir le jour d'ici 2026 sur l'ancienne sablière située au lieu-dit Ballion, à la sortie de Béliet en direction d'Hostens. Portée par la société Q Energy, elle pourrait s'étendre sur les 15 hectares et sa production annuelle est estimée à 20 500 MWh. Une concertation préalable est lancée à partir du 2 mai.

28 550 panneaux installés et une production permettant d'alimenter l'équivalent de 9000 personnes en électricité, telle est la promesse formulée en substance par la société Q Energy. Spécialisée dans les énergies renouvelables, la structure est désormais aux manettes d'une autre entreprise, CPES Belin-Béliet, dont l'existence dépend exclusivement du projet envisagé sur la commune d'Aliénor. À compter du 2 mai et jusqu'au 17 mai 2023, un dossier de concertation préalable pourra être consulté en mairie afin que la population locale puisse prendre connaissance d'un projet de centrale photovoltaïque prévu en lieu et place d'une ancienne carrière de sable située à la sortie de Béliet, lieu-dit Ballion, en bordure de la D3 menant à Hostens.

Filiale européenne de l'entreprise coréenne Hanwha Solutions, Q Energy revendique « une expérience de 23 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens et photovoltaïques et, plus récemment, dans le développement de solutions de stockage d'énergie ».

C'est ainsi que l'entreprise a jeté son dévolu sur la sablière de Belin-Béliet depuis 2021, date à laquelle les premiers pourparlers ont été engagés avec les acteurs de ce dossier. Depuis, plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu notamment avec la mairie de Belin-Béliet, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, la communauté de communes du Val de l'Eyre et les services de l'État.

**Un coût de 12 millions d'euros**

Belin-Béliet : une centrale photovoltaïque en projet sur une ancienne carrière - Site du Belinétos

Présenté au Pôle énergies renouvelables de la Gironde en mars 2022, le projet a d'ores et déjà reçu un avis favorable et la société Q Energy indique, dans son dossier de concertation, « que des études environnementales ont débuté en fin d'année 2021 et que la majorité des résultats a été obtenue ». Toutefois, il s'agit là d'un diagnostic formulé avant-projet. L'analyse des incidences, établie par des bureaux d'études ou experts indépendants, reste pour le moment en cours d'élaboration.

En tenant compte de ces éléments, le projet porté par la CPES Belin-Béliet peut connaître des évolutions. On sait tout de même que la centrale photovoltaïque imaginée le long de la D3 devrait s'étendre sur les 15 hectares de cette sablière, une surface en partie artificialisée et comprenant notamment une réserve d'eau.

Q Energy assure que la production annuelle de l'équipement avoisine les 20 500 MWh, permettant ainsi d'assurer l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 9 000 personnes. Une donnée loin d'être anodine puisque la centrale photovoltaïque pourrait couvrir 73% de la consommation de la commune, selon les données transmises par Enedis. Ce projet d'envergure devrait coûter 12 millions d'euros à la société, sur un site déjà exploité durant de nombreuses années. Enfin, sur une durée de trente ans d'exploitation, ce projet solaire devrait permettre d'éviter l'émission de 8 400 tonnes de CO2.

Si plusieurs variantes ont été conçues par l'entreprise en charge du projet, la troisième est plébiscitée par Q Energy et comprend notamment le maintien d'une bande arborée de 13 mètres entre le parc photovoltaïque et la D3.

**Une permanence publique le 11 mai**

En outre, l'implantation des panneaux éviterait les enjeux faunistiques et floristiques comme l'habitat de cisticole des joncs, un oiseau particulièrement présent sur cette zone, mais aussi une préservation des zones humides présentes sur le site. Une autre variante, celle qualifiée de « maximaliste » est

<https://www.belinetos.fr/2023/04/25/belin-beli-et-une-centrale-photovoltaïque-en-projet-sur-une-ancienne-carrière> [16/5/2023 10:27:19]

Belin-Béliet : une centrale photovoltaïque en projet sur une ancienne carrière - Site du Belinétos

élaborée sans prendre en compte les enjeux environnementaux du site, et a donc très peu de chance d'être validée par les services de l'État.

Enfin, dans l'attente de l'ensemble des études relatives aux impacts du projet, Q Energy considère que des mesures de compensation devront être mises en place, notamment au sujet de la Fauvette pitchou, dont l'habitat serait détruit. Enfin, le projet prévoit l'aménagement d'une piste cyclable en bordure de la D3.

Q Energy espère procéder à la signature des baux d'ici la fin d'année 2025, pour une mise en service de la centrale au deuxième trimestre 2027.

Un registre sera disponible en mairie afin de présenter le projet dans son intégralité et sera consultable jusqu'au 17 mai. Une permanence publique sera également organisée le jeudi 11 mai à 18h à la salle des fêtes de Béliet.

En outre, des observations pourront être formulées par mail à l'adresse mail suivante : [veronique.sauzay@qenergyfrance.eu](mailto:veronique.sauzay@qenergyfrance.eu) en précisant sans l'objet du message : « Concertation préalable - Observations ». La voie postale est également possible: À l'attention de Véronique Sauzay, 25 avenue Gaspard Coriolis 31100 Toulouse.

Pour en savoir plus : [Projet solaire Belin-Béliet](#)

**« Cela ne doit pas être une porte ouverte au photovoltaïque en forêt »**

Le projet de la centrale photovoltaïque de Belin-Béliet s'était invité sur la table des élus le 26 janvier dernier. Le conseil municipal devait en effet autoriser le maire Cyrille Declercq à signer un bail emphytéotique avec l'entreprise Q Energy au regard du fait que certains chemins permettant l'accès aux parcelles sont du domaine communal. En amont de cela, une présentation du projet avait été faite le 1er décembre 2022 à l'ensemble des élus.

Lors de cette délibération, l'élu « Dynamisons Belin-Béliet naturellement » Alain de Sigoyer avait argumenté autour de sa position : « Les carrières sont des friches industrielles. Au départ, il était prévu une remise en état « Forêt ». On sait le mauvais résultat des reboisements dans le milieu d'une ancienne carrière, donc on peut considérer le sacrifice de cette zone au profit du photovoltaïque car on en a besoin. Mais il faut garder à l'esprit que ça ne doit pas être une porte ouverte au photovoltaïque en forêt. Il faut que ça reste une exception ».

Une vision partagée unanimement par le conseil municipal qui avait voté sans aucune opposition pour la signature de ce bail emphytéotique pour une durée de 31 ans.

□ □

<https://www.belinetos.fr/2023/04/25/belin-beli-et-une-centrale-photovoltaïque-en-projet-sur-une-ancienne-carrière> [16/5/2023 10:27:19]

Annexe 3 : registre

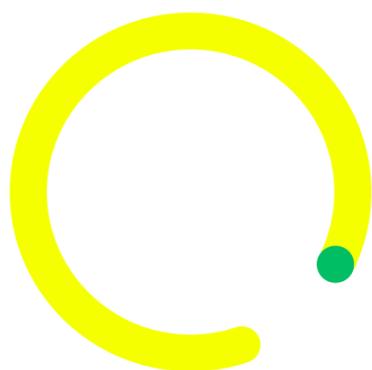
Date	Nom	Coordonnées	Observations
11/05/23	DECLERCQ Cécile	cideclercq@belin-belich.fr	
11/05/23	DELIOT Virginie	virginiede Piot@ sfr.fr	Projet intéressant, le faire sur une ancienne carrière est plus judicieux que sur un terrain boisé.

Date	Nom	Coordonnées	Observations
11/05/23	ITASSE	regis. itasse@suez.com	Format de la présentation intéressante - Explications claires. Projet réalisable car un ancien site va être réutilisé et fournir de l'énergie verte à la commune
11/05/23	DOYONNARD	Daniel.doyonnard@orange.fr	↳ Merci beaucoup pour vos informations et votre implication dans notre village

Date	Commentaire
Vendredi 10 Mai 2023	Bonjour, Ce projet doit être rattaché sur le site source de Belin. A ce jour la ligne n'existe pas. Vu le tracé vous allez emprunter des propriétés privées. Comment cela est-il prévu? Bruno Mansencal. mansencal.bruno@orange.fr 06.74.57.03.44

## **QENERGY, partenaire pour la transition énergétique de vos territoires**

**Autrefois affiliés au Groupe RES, nous œuvrons depuis 23 ans dans le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens et photovoltaïques et, plus récemment, dans le développement de solutions de stockage d'énergie. Nous sommes présents sur tout le territoire grâce à un maillage d'agences réparties partout en France – le siège est basé à Avignon, et nous avons des agences de développement de projets à Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Lyon, Nantes et Paris (200 collaborateurs).**



**[www.qenergy.eu](http://www.qenergy.eu)**